

Concevoir un schéma des solidarités en associant habitants, partenaires et professionnels du Département du Rhône

Nicole BERLIÈRE-MERLIN

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le département du Rhône représente 440 000 habitants répartis sur 13 cantons soit 226 communes. C'est un territoire vaste et contrasté géographiquement avec des réalités urbaines, périurbaines et rurales. **Cette nouvelle dimension territoriale** représente une réelle opportunité pour initier **un schéma des solidarités 2016-2021**²⁰⁸, en cohérence avec le temps institutionnel, au service des habitants pour les accompagner tout au long de leur vie. **La participation des habitants sera au cœur de ce schéma transversal**, regroupant l'ensemble du champ médico-social : protection maternelle et infantile, petite enfance, protection de l'enfance, adoption, insertion, logement, personnes handicapées et personnes âgées.

Ce schéma unique sera un réel outil de coordination de la mise en œuvre d'une politique publique et confortera le Département dans son rôle de chef de file, afin :

- D'améliorer la vie des habitants du Rhône, notamment les plus démunis, les plus fragilisés ;
- De faciliter le parcours de vie de la personne, en optimisant la fluidité entre les dispositifs.

Ce schéma s'articulera autour des quatre grandes orientations politiques suivantes :

- **Favoriser une intervention adaptée aux besoins des habitants**
- **Développer et promouvoir une offre de service de qualité**
- **Construire des réponses innovantes**
- **Mettre en œuvre le schéma en associant habitants et partenaires**

Cette démarche participative a débuté le **Jeudi 10 décembre 2015** par une journée de réflexions et d'échanges autour de **la participation des usagers**. Commencer l'élaboration collaborative de ce schéma sur cette thématique et en donnant la parole à des usagers/habitants pour témoigner de leurs expériences et exprimer leurs attentes était essentiel. D'autant que ce schéma transversal s'inscrit dans une volonté de ne pas cloisonner nos politiques pour accompagner la personne de manière commune et globale tout au long de sa vie.

Suite à cette journée, une première phase de consultation élargie a été initiée auprès de 800 partenaires, via un recueil de propositions. Elle a permis de compiler plus de 120 contributions riches et traversant tous les domaines médico-sociaux. Une compilation de toutes ces contributions a été réalisée lors de **la rencontre partenariale du mardi 26 avril 2016**.

La poursuite de l'élaboration collaborative de ce schéma s'est organisée autour de dix-neuf groupes de travail transversaux et thématiques pour faire émerger de la réflexion collective des leviers opérationnels et actions concrètes pour améliorer et optimiser la qualité du service rendu aux habitants.

La restitution des propositions retenues dans chaque groupe a eu lieu lors de **la rencontre partenariale du jeudi 7 juillet 2016** qui a réuni, tout comme les autres rencontres, plus de deux cent cinquante partenaires sur l'ensemble des domaines. Cette présentation a été ponctuée d'un témoignage fort et émouvant d'une habitante qui conforte l'importance d'inscrire l'usager au cœur de ce schéma.

L'ultime étape de cette démarche participative aura lieu en octobre. Le document schéma sera alors soumis à discussion pour aboutir à sa finalisation. Cette rencontre partenariale permettra également d'affiner et de prioriser les premières actions qui débiteront début 2017.

L'enjeu principal de ce schéma des solidarités va s'articuler autour de l'innovation et va demander de revisiter nos modalités de travail afin de continuer à apporter à la population un service public de qualité, visant à une équité d'offres et de réponses à l'usager. La collaboration partenariale liée à cette démarche participative est animée, fructueuse et présage d'un schéma vivant, présent dans le quotidien de chacun professionnels, établissements, institutions. ■

Contact : **Nicole Berlière – Merlin**,

Directrice Générale Adjointe, Pôle Solidarités, Département du Rhône



²⁰⁸ Le Département du Rhône, garant des solidarités sociales et territoriales, est le chef de file de l'action médico-sociale aux côtés de l'État et des partenaires. À ce titre, il est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur son territoire par les différents acteurs compétents (État, organismes de sécurité sociale, établissements, collectivités territoriales, associations), en assurant leur coordination.